



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 8696

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pénurie de médecins en France. Le dernier rapport remis au ministère de la santé sur « la démographie des professions de santé » souligne la diminution de 20 %, d'ici à 2010, du nombre de médecins. Cette baisse est accrue par une disparité régionale, une féminisation du corps médical et une demande de soins en augmentation régulière avec le vieillissement généralisé de la population. Ce rapport propose un ensemble de mesures, dont la création d'observatoires régionaux de la démographie des professions de santé. Il recommande le doublement sur quatre ans du nombre de médecins formés. Il aborde la question de la répartition des tâches des différentes professions de santé, en proposant la « création de passerelles professionnelles », avec la création d'un « master » qui permettrait plus de souplesse. Enfin, la mission fait une série de propositions « pour mieux doter les zones rurales à faible densité médicale », avec de fortes incitations financières à la clé, la création de maisons de soins qui permettraient des regroupements de professions et la création de postes de praticiens hospitaliers à mi-temps. En conséquence, face à cette situation alarmante et les propositions des nombreux rapports remis en la matière, il lui demande ses intentions quant à la mise en oeuvre de ces solutions.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé, prévue à l'horizon 2020, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier la mission « Démographie des professions de santé », sous la présidence du doyen Berland (le rapport est consultable sur le site du ministère de la santé www.santé.gouv.fr). Ce rapport comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au cours des prochaines semaines (parmi elles figurent la création d'un observatoire de la démographie des professions de santé comportant des antennes régionales et un ensemble de mesures visant à maintenir une offre de soins adaptée en zone rurale) et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8696

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4919

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2774